

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 14 décembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 14 décembre 2020 à 20 h 30, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. DAMERVAL Georget, maire. Madame Stéphanie REYNES, excusée, a donné pouvoir à M. RAOUL Jérôme. Madame Sarah SENEGAS a accepté la fonction de secrétaire de séance. Mesdames Nathalie TOURNIER et Danielle DURAND, secrétaires, assistaient à la réunion.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2020 :**

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont bien reçu le compte-rendu, celui-ci, ne soulevant aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

- **Présentation du projet de rénovation de la salle polyvalente :**

Monsieur DAMERVAL indique au conseil municipal que le projet de rénovation de la salle polyvalente doit être transmis rapidement à l'Etat pour éventuellement pouvoir prétendre à une subvention au titre de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Mme Julie Bienaimé, architecte et M. Christophe Bille ont été invités pour la présentation de l'esquisse qu'ils ont réalisée et qui portera sur : agrandissement de la mezzanine, mise en place d'une paroi amovible, suppression de l'actuelle verrière avec modification de la toiture, modification de la façade avec remplacement des fenêtres triangulaires par des baies vitrées, l'installation d'une ventilation et surtout la modification du système de chauffage actuel par une pompe à chaleur réversible.

Cette esquisse a déjà fait l'objet d'une validation par l'architecte des bâtiments de France.

Une délibération sera prise validant le plan de financement présenté pour l'ensemble du projet. Il est précisé que cette opération ne pourra se faire qu'après l'obtention de subventions conséquentes.

- **Etude de faisabilité de l'assainissement :**

Un tableau synthétique reprenant l'ensemble des réponses des 5 entreprises qui ont déposé leur offre sur la plateforme. Des pièces complémentaires ont été demandées.

M. DAMERVAL indique qu'il sollicitera les services d'Aveyron Ingénierie pour effectuer l'analyse finale et apporter un conseil dans le choix du bureau d'étude à retenir.

Les élus présents sont favorables à cette proposition. Le candidat retenu, le sera en fonction des préconisations d'Aveyron Ingénierie. Un courrier sera fait aux bureaux non retenus.

- **Point fibre :**

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion avec le représentant d'All Fibre chargé de mettre en œuvre : poteau, réseau pour la fibre. Monsieur DAMERVAL insiste sur le fait qu'il a demandé que l'enfouissement soit prioritaire, même si cela retarde l'arrivée de la fibre.

- **Point financier sur l'exercice 2020 du château :**

Seule une présentation succincte des recettes générées par le château pour la saison 2020 est faite, une approche plus détaillée sera communiquée en janvier 2021.

Entrées payantes 2020 : 64 600 € – Boutique : 4 785 € - Total des recettes : 69 385 €

Entrées payantes 2019 : 59 589 € - Boutique : 6 917 € - Total des recettes : 66 506 €

Une hausse de la fréquentation des sites touristiques comme Brousse a été constatée en raison de la crise sanitaire.

M. DAMERVAL indique qu'il souhaite engager une réflexion sur une nouvelle organisation du personnel, sans que celle-ci ait un impact sur la qualité du service et la fréquentation du château. Lors d'une prochaine réunion, un bilan financier dépenses/recettes sera présenté.

- **Révision des tarifs 2021 :**

Redevance Assainissement :

Une projection des tarifs de la redevance d'assainissement est présentée.

Après échange, le conseil municipal décide de fixer les tarifs de la façon suivante :

- Part fixe : 48 €
- Par variable 1.50 €

A l'unanimité, il est décidé de créer un tarif pour les résidences secondaires avec une consommation de 30 m³ minimum. Une délibération sera prise répertoriant les tarifs annoncés et transmise à Véolia en charge de la facturation.

Loyers :

Local commercial maison Poujol + logement	300 €
Logement St Martin	340 €
Logement (Cailhol)	320 €
Logement (Bourrel)	sera revu quand logement sera libéré
Logement (Mauriès)	370 €
Local commercial maison à colombages	120 €
Presbytère St-Martin	450 €

Tarifs location salle polyvalente (inchangés pour 2021)

- Résidents commune : 70 €
- Non-résidents commune : 150 €
- Associations dont le siège social est sur la commune : gratuit
- Associations ayant leur siège social hors de la commune : 60 €

Lors de la remise des clés, un chèque de caution est demandé ainsi qu'une attestation d'assurance RC.

Une délibération a été prise fixant ainsi les tarifs des loyers et les tarifs de location de la salle polyvalente à l'unanimité des membres présents, pour l'année 2021.

Tarif des concessions dans les différents cimetières :

Sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

- **Fourniture Gaz :**

Monsieur le Maire indique qu'il a demandé une renégociation du tarif du gaz, moyen de chauffage des appartements. Devant le gain annoncé les élus présents sont favorables pour conserver le prestataire actuel qui en plus sera désormais en charge de la facturation auprès des locataires alors qu'elle incombait jusqu'à présent aux secrétaires de Mairie

- **Référent chemin de randonnée :**

M. le Maire indique que dans le cadre de la régularisation des sentiers de randonnée pédestre au niveau de l'échelon intercommunal, il a été prévu de désigner un référent randonnée dans chacune des communes.

M. PEIFFER Pierre a été désigné référent titulaire et M. COLSON a été désigné référent suppléant. Ils représenteront la commune au niveau de la Communauté de Communes.

Questions diverses :

Epareuse : Kévin Pagès souhaiterait faire le point sur les chemins privés ou non, car problème lors du passage de l'épareuse.

Eclairage public du bourg : le matériel d'éclairage public en place ne permet pas de baisser l'intensité des luminaires du village la nuit.

Cimetière Saint-Martin : un arbre se situant à l'entrée du cimetière obstrue les évacuations d'eau pluviale. Après discussion, il est décidé d'abattre celui-ci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Maire, Georget DAMERVAL

The image shows a handwritten signature in black ink to the left of a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'LE DE BROSSE' at the top and 'LE CHATEAU' at the bottom, with a central emblem. The signature appears to be 'Georget Damerval'.